

ASSOCIATION OBSERVATOIRE PHAROS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Société de Commissaires aux Comptes
ANDRE ET ASSOCIES

SAS au capital de 38 175€

Société inscrite auprès de la Compagnie Régionale de DIJON

18 Rue Buffon - 21200 BEAUNE

OBSERVATOIRE PHAROS

Association loi 1901

Siège social :
6 rue Lhomond
75005 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

À l'assemblée générale de l'association Observatoire PHAROS,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OBSERVATOIRE PHAROS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note Règles et méthodes comptables, Informations générales complémentaires, de l'annexe des comptes annuels.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents de l'association Observatoire PHAROS.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT À PARIS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
LE DIX-NEUF MAI

Le Commissaire aux Comptes

La société de Commissaires aux Comptes
ANDRE ET ASSOCIES

Armel CHEVRIAUT

A handwritten signature in dark blue ink, appearing to read "Armel CHEVRIAUT". The signature is fluid and includes a stylized 'A' and 'C'.

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques...					
	Immobilisations incorporelles en cours	46 337	46 337			
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	4 203	4 203			
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>					
	Immobilisations financières (1)					
	Participations et Créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres					
	Total I	50 540	50 540			
Comptes de Régularisation	Stocks et en cours					
	Créances (2)					
	Créances clients, usagers et comptes rattachés					
	Créances reçues par legs ou donations					
	Autres	4 408	4 408	14 842	10 434	70.30
	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	77 397	77 397	114 331	36 935	32.31
	Charges constatées d'avance (2)			479	479	100.00
	Total II	81 804	81 804	129 652	47 848	36.91
	Frais d'émission des emprunts (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Ecarts de conversion actif (V)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	132 344	50 540	81 804	129 652	47 848 36.91

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires		101 000	50 000	51 000	102.00	
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires		100 000	150 000	50 000	33.33	
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau		356 350	349 847	6 504	1.86	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		78 645	6 504	85 148	NS	
	Situation nette (sous total)		76 705	156 350	79 645	50.94	
PROVISIONS	Fonds propres consomptibles						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I		76 705	156 350	79 645	50.94	
DETTES (1)	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés		37 628	154 971	117 344	75.72	
	Total II		37 628	154 971	117 344	75.72	
DETTES (1)	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		40 275	76 275	36 000	47.20	
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		15 460	21 655	6 195	28.61	
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		37 589	23 019	14 570	63.30	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		27 558	7 170	20 388	284.35	
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance			2 912	2 912	100.00	
	Total IV		120 882	131 031	10 150	7.75	
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		81 804	129 652	47 848	36.91	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créateurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024	12	Exercice N-1 31/12/2023	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		1 089		1 089		
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	15 938		3 473		12 464	358.86
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	129 411		429 040		299 629	69.84
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés	154 971		82 261		72 710	88.39
Autres produits	226 218		162 083		64 134	39.57
Total I	527 627		676 858		149 231	22.05
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	135 904		91 808		44 096	48.03
Aides financières	73 568		198 039		124 471	62.85
Impôts, taxes et versements assimilés	977		885		93	10.48
Salaires et traitements	170 896		171 744		849	0.49
Charges sociales	65 558		66 773		1 215	1.82
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	37 628		154 971		117 344	75.72
Autres charges	1		3		1	52.17
Total II	484 532		684 223		199 691	29.19
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	43 095		7 365		50 460	685.12

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024	12	Exercice N-1 31/12/2023	12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers						
De participation		550	862		311	36.12
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Défauts et pertes de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		550	862		311	36.12
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Défauts et pertes de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		550	862		311	36.12
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		43 645	6 504		50 148	771.10
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital		35 000			35 000	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		35 000			35 000	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		35 000			35 000	
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		563 177	677 719		114 542	16.90
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		484 532	684 223		199 691	29.19
5. EXCEDENT OU DEFICIT		78 645	6 504		85 148	NS

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2024	12	Exercice N-1 31/12/2023	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature		51 607		47 462	4 145	8.73
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL		51 607		47 462	4 145	8.73
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole		51 607		47 462	4 145	8.73
TOTAL		51 607		47 462	4 145	8.73

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	x
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	x
Permanence ou changement de méthodes	x
Informations générales complémentaires	x
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Tableau de variation des fonds propres	x
Tableau de variation des fonds dédiés	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Autres immobilisations incorporelles	x
Evaluation des immobilisations corporelles	x
Evaluation des amortissements	x
Evaluation des créances et des dettes	x
Dépréciation des créances	x
Disponibilités enEuros	x
Produits à recevoir	x
Charges à payer	x
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	x
Valorisation des contributions volontaires	x
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 81 804.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 527 626.73 Euros et dégageant un excédent de 78 644.95 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Objet social de l'entité :

L'observatoire Pharos est une association française indépendante et pluraliste de contextualisation des réalités culturelles et religieuses qui agit pour un monde où la diversité culturelle et religieuse est une richesse et non un facteur de violence, d'exclusion ou de repli identitaire, où chaque personne dans sa société est respectée dans son intégrité et participe au bien commun.

Nature et Périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'Observatoire doit délivrer une information fiable sur les tensions culturelles et religieuses, accompagner les acteurs de la cohésion sociale et de la paix, et, promouvoir le pluralisme culturel et religieux, projet de société. Elle apporte un éclairage sur les terrains de conflits, réalise des activités d'intermédiation et de conseil en politiques publiques, du soutien et des formations aux acteurs de la société civile sur le terrain. L'association est à l'écoute des victimes.

Moyens mis en oeuvre :

L'Observatoire Pharos agit sur le terrain au plus près des lignes de fractures avec ses partenaires locaux, particulièrement auprès des jeunes générations, pour maintenir et renforcer la cohésion sociale dans des sociétés fracturées et soutenir la liberté d'expression et de conviction.

Grâce à son réseau international d'une cinquantaine d'Observateurs, de chercheurs et d'étudiants, l'Observatoire Pharos alimente une veille continue rendant compte de la complexité des situations conflictuelles à caractère culturel ou religieux sur tous les continents. Ces analyses donnent lieu à des publications, tables rondes et colloques pour éclairer les décideurs politiques et économiques.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'observatoire Pharos en 2024, c'est 470 K€ de budget géré, 10 événements dans 5 lycées de 3 régions (Ile-de-France, Nouvelle Aquitaine et Bourgogne); le lancement officiel du Baromètre du pluralisme culturel et religieux, avec la publication de 3 études inédites menées au Liban, en France (Roubaix), et au Nigeria; la création, l'expérimentation et la diffusion de 4 outils méthodologiques innovants au service des acteurs de terrain engagés pour le pluralisme en France, au Nigeria, au Burkina Faso et au Liban; 4 salariés, 74 bénévoles et 143 membres.

Suite à des problèmes de trésorerie, l'association a été placée en redressement judiciaire à compté du 15 octobre 2024 suite à une déclaration de cessation de paiement.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Fonds dédiés :

Les ressources externes obtenues (dons, subventions), affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et subventions reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Continuité d'exploitation :

Concernant la continuité d'exploitation, l'association présente à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2024 des fonds associatifs négatif à (76 K€).

L'association a traversé une crise financière au cours de l'année qui a contraint la

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présidente à déclarer la cessation des paiements le 16 septembre 2024.

Le tribunal judiciaire de Paris a décidé le 15 octobre de placer l'association en redressement judiciaire, avec une période d'observation de 6 mois.

Les mesures d'économie et le plan de redressement mis en place par la gouvernance de l'Observatoire Pharos, conjugué à la mobilisation du réseau de donateurs, permettent d'espérer une sortie de crise et la continuité de l'activité.

Le budget pour l'exercice 2025 approuvé en conseil d'administration du 23 mars 2025 présente un léger excédent de 10 K€.

De plus, l'association veille à l'amélioration de son outil de gestion et de suivi des projets (financements reçus, imputation des coûts directs et indirects). Ainsi, elle est à même de pouvoir mieux repartir ses coûts, mieux mobiliser les financements dédiés reçus, et veiller au cadencement des encaissements. Elle entretient des relations de confiance avec ses bailleurs. Le budget 2025 prévoit des financements de projets pour 287 K€.

Enfin, sa gouvernance recourt à une politique de recherche de mécénats. Le budget pour l'exercice 2025 prévoit 82 K€ à ce titre.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	4 6337	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 203	
	TOTAL	4 203	
	TOTAL GENERAL	50 540	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			46 337	46 337
TOTAL				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 203	4 203
TOTAL			4 203	4 203
TOTAL GENERAL			50 540	50 540

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	46 337			46 337
TOTAL				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 203			4 203
TOTAL	4 203			4 203
TOTAL GENERAL	50 540			50 540

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	50 000		51 000		101 000
Fonds propres avec droit de reprise	150 000			50 000	100 000
Report à nouveau	349 847-	6 504-		0-	356 350-
Excédent ou déficit de l'exercice	6 504-	6 504	79 763	1 119	78 645
Situation nette	156 350-		130 763	50 000	76 705-
TOTAL I	156 350-		130 763	51 118	76 705-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		REPORTS		UTILISATIONS		TRANSFERTS		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
					Montant global	Dont remboursements			Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	154 971	24 270	130 701						37 628	
Pôle Recherche	25 806		25 806						10 000	
Pôle Action	89 165		89 165						27 628	
Pôle Veille	40 000	24 270	15 730							
TOTAL	154 971	24 270	130 701						37 628	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	928	928	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 480	3 480	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	4 408	4 408	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	40 275	0	14 000	26 275
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	15 460	15 460		
Personnel et comptes rattachés	3 829	3 829		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 605	29 605		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	4 155	4 155		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	27 558	27 558		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	120 882	80 607	14 000	26 275
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	36 000			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Site internet	46 337	3.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	3 480
Total	3 480

Charges à payer

Dossier N° 00006 en Euros.	Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité		Montant
Agence Française de Développement		
Fonds dédiés 2023		73 309
Subventions 2024 (néant)		
Subvention à reporter en Fonds dédiés 2024 (néant)		

Valorisation des contributions volontaires

- Le secrétariat, soutien logistique à l'occasion d'événements est valorisé sur la base du smic horaire brut (11,88 € au 31 décembre 2024 hors charges patronales) pour une heure de travail peu qualifié.
 - La gestion de base de données, organisation de réunions et les travaux de comptabilité sont valorisé sur la base horaire de deux smic brut, soit 23,76 € pour une heure de travail nécessitant une compétence particulière.
 - Le conseil, la conception de projets, la participation aux Conseil d'Administration de l'association, au Conseil d'Orientation et au Comité éditorial de l'Observatoire sont valorisées sur la base de trois smic horaire soit 35,64 € pour une heure de travail "d'expert".
 - Le conseil, la conception de projets, la participation aux comités de pilotage et au Conseil d'Orientation sont valorisés sur la base de huit smic horaire soit 95,04 € pour une heure de travail.
 - Les prestations de traduction lors des événements sont valorisés au prix du marché soit 87,50 € pour une heure de travail.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Société de Commissaires aux Comptes
ANDRE ET ASSOCIES
SAS au capital de 38 175€
Société inscrite auprès de la Compagnie Régionale de DIJON

18 Rue Buffon - 21200 BEAUNE

OBSERVATOIRE PHAROS

Association loi 1901

Siège social :
6 rue Lhomond
75005 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024**

À l'assemblée générale de l'association Observatoire PHAROS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 612-7 du code de commerce.

FAIT À PARIS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
LE DIX-NEUF MAI

Le Commissaire aux Comptes

La société de Commissaires aux Comptes
ANDRE ET ASSOCIES

Armel CHEVRIAUT

A handwritten signature in dark blue ink, appearing to read "Armel CHEVRIAUT". The signature is fluid and cursive, with a prominent vertical stroke on the left and a horizontal flourish on the right.